MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Construction d'un supermarche LIDL et d'un parking ouvert ouvert au public a Brumath (67170)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale
SNC LIDL

N° SIRET
34326262213902

Type de société (SA, SCI...)
Societes

Représentant de la personne morale : ☑ Madame ☐ Monsieur

Nom
FORT

Prénom(s)
Alienor

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une surface commerciale de 1 251 m², d'un parking et voiries de circulation associees. 116 places de parkings seront presentes dont 4 places PMR (1 elec.), 3 places familles, 8 places equipees de bornes de recharges electriques et 16 pre-equipees en electricite. L'ensemble des places de stationnement seront concues en paves drainants. L'acces au site se fera principalement par l'Avenue de Strasbourg. Les caracteristiques du batiment LIDL attenant au parking sont : - Surface plancher : 1 878, 90 m² - Commerce de detail : 1 251,21 m² - Entrepot / reserve : 627,69 m² Des espaces verts avec amenagement et plantation d'une soixantaine d'arbres completent l'ensemble.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de creer un supermarche nouvelle generation de la societe LIDL a BRUMATH et de s'inscrire durablement dans le patrimoine de BRUMATH avec une adaptation architecturale et urbanistique propre au secteur. Le projet permettra d'amenager un etablissement plus moderne et optimal, accessible et repondant aux nouvelles exigences en matiere de performance energetique et de developpement durable (photovoltaique en toiture, places drainantes, eclairage 100% led). Il permettra egalement un meilleur accueil de la clientele et des conditions de travail du personnel plus agreable. Enfin, ce projet est la garantie d'une activite dynamique, generatrice d'emplois directs (employes) et indirects (prestataires, chantier,...).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase de travaux, d'un duree de 8 a 10 mois, prevoit : - Travaux de revalorisation de l'existant. - Un remaniement du site, presentant un leger denivele, pour permettre la realisation de l'assiette du projet. - La creation du batiment LIDL en murs prefabriques a isolation integree et avec panneaux photovoltaiques (615 m²). - Corps d'etat secondaire et amenagements interieurs, dont eclairage 100% led. - Realisation des places de parkings en paves drainants. - Amenagement paysager des espaces verts (1 461 m²) avec 61 arbres plantes

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, le futur supermarche fonctionnera comme tous les etablissements de vente de la societe LIDL : - Les clients et personnel du supermarche stationneront sur les places situees au nord et a l'est du batiment. - Les camions approvisionnant le magasin se positionneront au niveau du quai de chargement situe a l'arriere du batiment (ouest) avec un cheminement et acces etudie. Il est prevu une livraison par jour. Le parking restera la propriete de LIDL lors de l'exploitation du magasin. Il s'agira d'un parking prive. L'entretien technique du batiment assure par LIDL et l'entretien des exterieurs par un prestataire local.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis a PC et CDAC.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de terrain (m²) Surface de plancher (m²) Nombre de la places de parkings Emprise au sol du batiment Espaces verts	(7822, metre carre) (1878,9, metres carre) (116, unite) (1996, metre carre) (1461, metre carre)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 180 Voie : Avenue de Strasbourg

Lieu-dit :

Localité : 180 Avenue de Strasbourg 67170 Brumath

Code postal : 67170 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 7°42'26"E Lat. : 48°42'43"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Parcelle de la section 70 n°0126, en zone UXc (PLU 15/05/2025) : secteur correspondant a un secteur d'activites artisanales et commerciales.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	La ZNIEFF de type 1 «Terrasses sablonneuses et zones humides du Riedweg a Brumath» (n°420030166) localisee a 460 m a l'est du projet, est le site ZNIEFF le plus proche du projet.
En zone de montagne ?	☐	☑	Le projet est situe dans le departement du Bas-Rhin qui n'est pas considere comme une zone montagneuse.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	"Prairies A Oeillets Superbes Et A Courlis Cendre De Hoerdt" (FR3800695) est la zone concernee par un arrete de biotope la plus proche du projet (environ 5,1 km a l'est).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	Le projet est situe dans le departement du Haut-Rhin qui n'est pas un departement littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	Le projet est situe en dehors de parcs nationaux, parcs naturels marins et regionaux, ainsi que de reserves naturelles regionales ou nationales.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	Le PPBE du departement du Bas-Rhin identifie un axe ferroviaire source de bruit dans l'environnement de la commune de Brumath. Il s'agit de la voie ferree n°070000 section Saverne Strasbourg. Le projet est localise en peripherie est de cet axe de transport terrestre.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	Le projet ne se situe ni dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, ni a proximite d'un monument historique ou de ses abords, ni au sein d'un site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Selon la cartographie du Reseau Partenarial des Donnees sur les Zones Humides de 2023, le site n'est pas soumis a une probabilite de presence de zones humides.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	Aucun PPRT n'est approuve sur la commune de Brumath. La commune de Brumath est inclus dans le zonage du PPRi Zorn - Landgraben (projet situe en dehors du zonage reglementaire qui concerne principalement le nord
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	PPRi de la Zorn et du Landgraben approuve le 26 aout 2010 par AP.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	Le site n'est pas recense comme pollue (SIS) d'apres le site Georisques.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	La commune de Brumath n'est pas comprise dans une zone de repartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	D'apres la carte de l'ARS cart'eaux le projet est situe en dehors de perimetre de protection d'un captage d'eau destine a la consommation humaine ou d'eau minerale naturelle. Le captage en eau potable le plus proche du projet est celui du "FORAGE P6 DE BRUMATH" situe sur la commune du projet a environ 1 km au nord.
Dans un site inscrit ?	☐	☑	Le terrain destine au projet ne comprend aucun site inscrit et ne se trouve pas non plus a proximite immediate d'un site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Le site NATURA 2000 le plus proche est situe a environ 10 km au nord-est du projet (ZSC Massif forestier de Haguenau n°FR4201798). Le projet prend place sur un terrain en friche dans une zone urbaine developpe. Ce type de milieu ne presente pas un niveau de rarete et de sensibilites ecologiques fortes.
D'un site classé ?	☐	☑	Le terrain destine au projet ne comprend aucun site classe et ne se trouve pas non plus a proximite immediate d'un site classe.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	Le projet ne prevoit aucun prelevement direct dans le milieu naturel. Il sera raccorde au reseau d'alimentation en eau potable de la commune.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Le projet ne generera ni drainage ni modification previsible des masses d'eau souterraines. Les travaux prevus sont concus de maniere a preserver l'equilibre hydrologique du site, sans impact sur les ecoulements souterrains existants.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☑	☐	Il est necessaire de realiser des purges des mauvais materiaux qui devront etre evacues et traites dans des filieres adaptees (cas notamment pour les dechets de demolition).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	Le projet d'amenagement pour la construction du supermarche LIDL dispose des materiaux necessaires, avec un approvisionnement maitrise et sans deficit.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	Le projet n'ayant pas de deficit en materiaux, il ne prevoit pas d'extraction de ressources naturelles du sol ou du sous-sol.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le projet d'amenagement d'un LIDL dans une zone deja amenagee en milieu urbain residentiel est en adequation avec les ressources disponibles ainsi qu'avec les equipements d'alimentation en eau potable et d'assainissement. Etant donne que la zone est deja urbanisee, elle dispose d'infrastructures existantes, notamment : un reseau d'eau potable fonctionnel, un systeme d'assainissement ainsi que des voiries et des
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Non, le projet n'est pas susceptible d'entrainer de perturbations, de degradations ou de destructions de la biodiversite existante (faune, flore, habitats, continuites ecologiques), dans la mesure ou il s'implante dans une zone deja amenagee, en milieu urbain (zone commerciale), sur un terrain en friche qui ne presente pas un niveau de rarete et de sensibilites ecologiques fortes
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur le site Natura 2000 situe a environ 10 km du site en projet. L'amenagement se situe en zone urbaine fortement artificialisee, sans connexion ecologique directe avec les sites. La distance et le contexte urbain excluent tout impact notable direct ou indirect. Aucune evaluation des incidences Natura 2000 n'est donc requise.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	L'amenagement etant prevu sur des terrains anciennement articiailises et actuellement en friche, il ne consomme aucun espace naturel, agricole, forestier ou maritime.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Aucun PPRT n'a ete etabli sur la commune de Brumath et le site est situe a une distance securitaire de toute ICPE et des voies de transport de matieres dangereuses.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Le projet est situe en dehors du zonage reglementaire du PPRi Zorn-Landgraben. Le risque sismique dans la commune, et donc sur le site, est modere (type de zone 3). Le site presente une exposition faible face au retrait-gonflement des argiles. Le site du projet est situe en zone potentiellement sujette aux inondation de cave (absence de sous sol dans le projet).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	Le projet de creation d'un supermarche ne genere pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	L'amenagement ne presente pas de risques sanitaires particuliers, et les mesures necessaires seront mises en place pour garantir la securite des futurs utilisateurs et de l'environnement

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Oui, le projet engendrera des deplacements, a la fois en phase de travaux et d'exploitation. Pendant les travaux, le trafic sera temporairement accru (engins de chantier, livraisons de materiaux), mais restera ponctuel et encadre par des mesures de gestion adaptees pour limiter les nuisances. En phase d'exploitation, le supermarche generera un trafic regulier lie aux livraisons, aux clients et au personnel. Toutefois, l'impact sur la
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	En phase chantier, le projet entrainera des bruits lies aux engins de construction. En phase exploitation, le bruit sera lie a la circulation des vehicules particuliers frequentant le site en journee
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☑	☐	Oui, des nuisances sonores sont a prevoir, en lien avec la circulation dans la zone urbanisee de l'amenagement, en particulier au niveau de la RD263 (av.de Strasbourg) a l'est du terrain
	Engendre-t-il des odeurs ?	☑	☐	Chantier : emissions de gaz d'echappement lies aux engins. Exploitation : emissions de gaz d'echappement lies a la circulation de vehicule des personnes frequentant le site
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☑	☐	Oui, emission de gaz d'echappement des vehicule circulant au niveau de la RD 263 (av.de Strasbourg) a l'est du terrain.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☑	☐	Chantier : temporaire, notamment lors des travaux de terrassements. Exploitation : non.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	NEANT
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☑	☐	Un eclairage sera necessaire pendant la phase de travaux, ainsi qu'en phase d'exploitation. L'eclairage du parking public sera active pendant les horaires d'ouverture du supermarche (hiver/automne).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☑	☐	Eclairage present aux abords de la voirie existante.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☑	☐	Le projet d'amenagement d'un supermarche LIDL pourrait engendrer des rejets temporaires dans l'air, principalement durant la phase chantier, lies aux travaux de construction (emissions de poussieres, gaz d'echappement des engins, etc.). Toutefois, des mesures seront mises en place pour limiter ces rejets et respecter les normes environnementales en vigueur. En exploitation, les rejets dans l'air seront limites aux
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☑	☐	Les seuls rejets liquides du site sont les eaux pluviales des toitures et des voiries et, dans une moindre mesure, des parkings a l'exterieur (places 100 % permeables).
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Pour les EP, dans le sous sol par infiltration (amenagement d'ouvrage de gestion des eaux pluviales, paves drainant, noues). Pour les EU, dans le reseau collectif de la zone

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	Le projet d'amenagement d'un supermarche LIDL n'engendrera pas d'eau industrielle en phase exploitation. Les seuls rejet concerneront les eaux pluviales en phase exploitation et en phase travaux.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	LIDL est en procedure zero dechets : tous les dechets sont retournes a l'entrepot dedie a l'entreprise afin d'etre tries et recycles. Il n'y aura aucun ramassage de dechets par la collectivite.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Le projet d'amenagement d'un supermarche LIDL ne devrait pas porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archeologique ou paysager, etant donne que celui ci s'insere dans un contexte deja amplement urbanise.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Non, le projet n'engendrera pas de modifications majeures des activites humaines ni d'usages du sol sensibles. Le terrain concerne est situe en zone urbaine deja amenagee, sans activite agricole ou sylvicole. L'implantation du supermarche s'inscrit dans la continuite du tissu urbain existant et respecte les orientations locales d'urbanisme et d'amenagement. L'usage du sol

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

NEANT

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Des mesures seront mises en oeuvre pour limiter les effets negatifs du projet sur l'environnement et la sante humaine, en phase travaux comme en phase d'exploitation. Phase travaux : - Limitation des nuisances sonores (horaires reglementes), - Reduction des poussieres (arrosage des pistes et materiaux en cas de conditions seches, bachage des camions et materiaux friables), - Gestion et tri des dechets de chantier (mise en place de bennes dediees, tri selectif des dechets inertes, recyclables et dangereux avec evacuation via des filieres agreees), - Prevention des pollutions accidentelles (stockage securise des produits polluants, dispositifs de retention sous les zones a risque, protocole de gestion des fuites). - Mise en place de clotures, balisage et plans de circulation pour assurer la securite des riverains et limiter les perturbations de circulation. - Optimisation de la logistique chantier pour limiter les allers-retours d'engins et camions. Phase exploitation : - Tous les dechets, generes en phase exploitation, seront tries et recycles. - Eclairage exterieur limite aux horaires d'ouverture, - Organisation des livraisons pour reduire les nuisances, - Creation de zones vegetalisees (plantation de 60 arbres par ex.) pour favoriser l'integration paysagere, renforcer la biodiversite locale, limiter les ilots de chaleur et gerer les eaux pluviales. - Integration de cheminements pietons et emplacements pour velos afin d'encourager les deplacements alternatifs.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en la creation d'un parking attenant a un magasin LIDL sur un terrain actuellement en friche. Le seul impact potentiel de la creation du parking sera lie essentiellement au trafic genere par les vehicules. Cet impact est negligeable compte-tenu du trafic deja existant dans la zone commerciale. Compte-tenu du faible impact sur les milieux environnementaux, le projet LIDL ne necessite pas, selon notre avis, la realisation d'une evaluation environnementale. Le projet LIDL, vertueux dans sa conception et dans sa demarche environnementale ne fera qu'ameliorer la situation existante de ce site commercial. De plus le projet a deja fait l'objet d'une etude cas par cas. La decision fut la non soumission a l'etude d'impact. Mais le projet a fait l'objet d'ajustement mineur (nombre de place de parking

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom FORT

Prénom Alienor

Qualité du signataire Responsable technique

À Troyes

Fait le 20-04-2026

Signature du (des) demandeur(s)